

CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 5 JUILLET 2018

Compte rendu administratif

L'année deux mille dix-huit, le jeudi cinq juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Somme régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain BABAUT Président.

Etaient présents:

Mme VAQUIER, DEMARCY, FALOISE, Mme BRANDICOURT, DEBEUGNY, Mme DUTHOIT, VILMANT, BABAUT, Mme COFFIGNIEZ, CAUCHY, Mme BRAUD, DELABROYE, Mme JULLIEN, DELEU, Mme CARTON, ANTOINE, Mme GAY, DINE, BROCHOT, PETIT, COMMECY, CHEVIN, THIRACHE, Mme GALLET, VANDEPITTE, Mme LEROY, Mme LOJTEK, DAMIS, SAVOIE, DEBLANGIE, DEMAISON, GERARD, GREVIN, BOIVIN, VAN DEN HOVE, GOSSELIN, LOGIEST, SIMON, Mme DURAND, CARPENTIER, Mme DUBOIS, DECOTTEGNIE, Mme HUYGHE, DINOUARD, D'HALLUIN.

Sauf:

Mme GOSSELIN donne pouvoir à Mme BRAUD Mme DEFRUIT donne pouvoir à M BROCHOT M DURIER donne pouvoir à M BABAUT M LAVOISIER donne pouvoir à M DEMAISON

Absents / excusés: Mme SCHWEIG, MM LECLERCQ, GABREL, BAILLET, DAULT, MANTEN, LECLERC.

La séance est ouverte à 19H.

Après appel des délégués, il est constaté que le quorum est atteint.

Madame GAY est désignée secrétaire de séance.

Le PV du 19 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

1. Communications

M. le Président donne la parole à M. DEMARCY, Vice-Président en charge de la communication /stratégie / planification.

M. DEMARCY présente le premier numéro de la lettre d'information aux Maires, et encourage les Vice-Présidents à lui communiquer régulièrement les informations qui pourront intéresser leurs collègues Maires, afin qu'elles soient diffusées à tous.

Par ailleurs, M. DEMARCY explique d'un document spécial intitulé « 01 Diagnostic - le Val de Somme de demain » est remis ce jour aux délégués communautaire. Chaque commune dispose d'un nombre d'exemplaires suffisant pour en distribuer à chaque conseiller municipal et aux référents PLUi. Quelques exemplaires doivent également être disponibles au secrétariat de mairie pour le public intéressé, tel que cela a été annoncé dans le n°45 du « Val de Somme ».

2. <u>Aménagement du territoire / urbanisme : débat portant sur les orientations générales du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)</u>

M. le Président explique que ce travail complexe de synthèse du territoire n'a pas été entravé par l'obligation d'une fusion comme cela a été le cas pour d'autres communautés de communes. Toutefois, il va falloir envisager ce PADD sur l'aire géographique élargie qu'est le nouveau Pole Métropolitain.

M. le Président attire l'attention sur les risques des prises de compétences trop hâtives, là où un diagnostic est primordial afin de déterminer notamment le mode de gestion le plus adapté.

Le débat de ce jour est le point de départ d'une mise en œuvre solidaire du PLUi, et il est important que chacun rapporte et explique dans son conseil municipal les enjeux de cette étape, notamment l'engagement qui va être fait pour les années à venir.

M. GREVIN, Vice-Président en charge de l'urbanisme, insiste sur l'extraordinaire opportunité qu'est le positionnement géographique du Val de Somme au sein de l'espace métropolitain.

M. GREVIN rappelle ensuite que la Communauté de communes du Val de Somme, accompagnée du bureau d'études Auddicé, présente les axes stratégiques et les orientations proposées dans le cadre du PADD du PLUi de la Communauté de communes du Val de Somme :

L'idée structurante du document est la suivante : un territoire d'ancrage où l'humain est au cœur

Celle-ci se décline en 3 axes stratégiques :

- Premier axe stratégique proposé : « Un Val de Somme des proximités et des solidarités »

Cet axe se décline en plusieurs orientations listées ci-dessous :

- o Atteindre 28 000 habitants en 2032, en faisant porter la croissance démographique principalement (mais pas exclusivement) par les pôles.
- Faciliter les parcours résidentiels en répondant à la diversité des besoins en logement et en hébergement.
- S'appuyer sur les pôles qui maillent le territoire pour répondre aux besoins des habitants et des touristes.

- Valoriser la desserte ferroviaire du Val de Somme et en faire un axe fort du développement territorial.
- o Faciliter et sécuriser les déplacements à pied et en vélo.
- o Encourager un usage de la voiture ayant moins d'impact sur l'environnement.
- Deuxième axe stratégique proposé : « Le territoire du bien-vivre »

Cet axe se décline en plusieurs orientations listées ci-dessous :

- o Préserver, voire développer, et mettre en valeur les espaces naturels remarquables du Val de Somme.
- o Favoriser le maintien, voire la création d'une trame verte et bleue sur le territoire intercommunal.
- o Limiter l'exposition des personnes et des biens aux risques et nuisances.
- o Protéger la ressource en eau.
- o Protéger le patrimoine bâti. Promouvoir un aménagement qui met en valeur ce patrimoine.
- o Préserver et mettre en valeur les paysages urbains et agricoles.
- o Favoriser le bon voisinage entre agriculture et fonctions urbaines.
- Favoriser une agriculture performante du point de vue de l'environnement et du cadre de vie.
- o Favoriser le développement des énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique.
- Améliorer la qualité des logements.
- Troisième axe stratégique proposé : « Un territoire qui structure son développement »

Cet axe se décline en plusieurs orientations listées ci-dessous :

- o Promouvoir l'image du territoire en s'appuyant sur son identité.
- Etablir et mettre en œuvre une stratégie intercommunale du développement économique et touristique.
- S'organiser à l'échelle intercommunale pour développer un habitat qualitatif et innovant.
- o Assurer un développement coordonné de l'offre d'équipements culturels et sportifs.
- o Mettre en place une politique foncière respectueuse de l'environnement et valorisante pour le territoire.
- o Favoriser une agriculture performante économiquement.
- o Régler progressivement les problèmes posés par la cabanisation.

Mme DELBOUILLE, chargée de mission, et M. THIRIEZ, Cabinet Auddicé, animent le débat. A l'aide d'une projection jointe en annexe du présent compte rendu, ils détaillent les trois axes stratégiques évoqués ci-dessus.

 Sur le premier axe stratégique proposé: « Un Val de Somme des proximités et des solidarités »

M. DINOUARD pose la question du SCOT et de son articulation avec le PLUi. M. le Président indique que le SCOT a été voté en 2012 en laissant très peu de marge de manœuvre notamment au niveau de l'habitat. Le SCOT est toutefois adaptable et devra être révisé pour lever certaines restrictions.

A la question de Mme LEROY concernant la réserve foncière et le taux de croissance de la population d'ici 2032, M. le Président insiste sur le fait qu'aucune commune ne doit se retrouver bloquée. En parallèle, il émet un doute sur le nombre de logements projetés et propose une adaptation.

Mme GALLET fait part de ses craintes concernant cette projection qui permettrait à certaines communes de se développer au détriment des autres. Elle souhaite qu'il y ait de la solidarité et de la transparence entre les communes.

Sur la question de la mobilité, M. PETIT (Franvillers) prend l'exemple de la sortie du village de Franvillers qui nécessiterait un rond-point pour se diriger vers Corbie. M. le Président rappelle que ces décisions relèvent du conseil départemental.

M. DINE veut savoir si l'on peut inscrire une passerelle pour suppléer un trottoir trop étroit sur le pont de la Somme, très emprunté par les piétons qui se rendent à la gare. M. le Président explique que ces projets restent de l'initiative de la commune, comme Corbie a pu le faire à l'écluse et dans le quartier de La Neuville.

- Sur le deuxième axe stratégique proposé : « Le territoire du bien-vivre »

Mme DURAND parle du difficile équilibre entre préservation de l'environnement et volonté de développer l'emploi.

M. le Président confirme que les entreprises qui souhaitent s'installer sur la ZAC doivent respecter un cahier des charges paysager.

- Sur le troisième axe stratégique proposé : « Un territoire qui structure son développement»

M. GREVIN insiste sur l'importance de l'image du territoire.

M. PELLETIER, Directeur général des services, souligne la différence entre le logo territorial, qui concerne l'institution et la marque du territoire qui relève du marketing territorial.

M. le Président revient sur le point qui concerne les logements vacants, en expliquant qu'à Corbie, un groupe de travail a été constitué pour savoir si ces logements vacants ont été déclarés ou pas. La taxe demandée va permettre de faire bouger les choses et de revaloriser ce patrimoine abandonné.

Mme DELBOUILLE rappelle que chaque commune va recevoir la projection diffusée ce jour, le PADD tel qu'il est à l'instant « T », et le modèle de délibération, afin d'alimenter le débat qui doit avoir lieu au sein de chaque commune.

En conclusion, M. GREVIN insiste sur le bien vivre et sur le territoire à taille humaine. Il sollicite tous les élus pour porter cette image déterminante pour l'avenir.

M. le Président encourage les communes à transmettre leurs projets à venir, pour les intégrer au PADD. Il souligne l'importance des temps d'échanges au sein des conseils municipaux, pour expliquer que l'aménagement harmonieux du territoire ne se résume pas seulement au développement foncier. Il ne souhaite pas d'arbitrages trop brusques et difficilement acceptables pour notre monde rural. Le cadre intercommunal doit être adapté à tous les citoyens. Enfin, M. le Président remercie vivement les référents PLUi pour leur travail important, leur implication et leur présence aux réunions menées par M. GREVIN, Mme DELBOUILLE et le Cabinet Audiccé.

La séance est levée à 21h15.

Monsieur le Président remercie les participants, et les invite à partager le verre de l'amitié.

Le Président,

A. BABAUT